

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : III –53

Déposée par Madame ou Monsieur : M. Louis Michel, M. Elio di Rupo, Mme Anne Van Lancker, membres de la Convention et M. Pierre Chevalier et Mme Marie Nagy, membres suppléants de la Convention

Qualité : - Membre - Suppléant

Article III- 53 (ex-article 87)

Transférer au paragraphe 2, le point d) du paragraphe 3 se lisant :

« les aides destinées à promouvoir la culture et la conservation du patrimoine, quand elles n'altèrent pas les conditions des échanges et de la concurrence dans l'Union dans une mesure contraire à l'intérêt commun »